

Nous, les vrais réformistes

Sur la réforme des retraites, et selon les sondages, 67% des personnes interrogées se disent inquiètes lorsqu'elles pensent à la création d'un régime universel des retraites. Plus de six Français sur dix (61%) considèrent que le président de la République devrait prendre en compte les contestations contre la réforme des retraites et la retirer. Une opinion en hausse de quatre points en un mois selon un sondage Elabe publié le 22 janvier. Le Premier ministre, après avoir présenté son projet le 11 décembre, aura essayé de laisser pourrir les mouvements interprofessionnels et mis un mois avant de concéder à des soi-disant "syndicats réformistes" un faux semblant de recul sur l'âge pivot à 64 ans. Cet âge pivot est massivement rejeté par les Français : près des deux tiers d'entre eux (65%) n'approuvent pas la création d'un âge d'équilibre assorti d'un système de bonus-malus que le gouvernement a retiré provisoirement le 11 janvier.

Selon les périodes et les gouvernements, les syndicats sont plus ou moins classés dans les réformistes et les contestataires. Aujourd'hui, les réformistes seraient selon le gouvernement et les médias : la CFTD, la CFTC et l'UNSA, et les autres "des contestataires", y compris maintenant la CFE-CGC. En 2016, dans notre édito du mois d'avril, nous donnions les différentes définitions du dictionnaire sur le réformisme et nous précisions qu'il y avait les vrais réformistes (ceux qui amènent des plus aux salariés) et les faux réformistes (ceux qui accompagnent sans amener de plus aux salariés). Il y a l'original et la pâle copie.

FO est le principal syndicat réformiste depuis sa création par Léon Jouhaux en 1947. Et si nous refusons cette réforme des retraites, cela ne fait pas pour autant de nous des contestataires, mais seulement des défenseurs des salariés. Nous nous devons de conserver notre système de solidarité intergénérationnelle et nous ne voulons surtout pas d'une réforme injuste qui conduirait, du fait du calcul sur l'ensemble de la carrière au lieu des 25 meilleures années, nos enfants et petits-enfants à avoir une retraite moindre que leurs aînés, et de surcroît bien plus tardivement.

En 2008, le gouvernement de l'époque a voté une loi pour la représentativité des organisa-

tions syndicales, avec un critère de 8 % au niveau national. A notre grande surprise, un des deux projets de loi sur les retraites change les règles du jeu pour permettre à l'UNSA de siéger à la future Caisse Nationale de Retraite Universelle (CNRU). En effet, l'article 49 de la loi ordinaire qui crée cette CNRU prévoit que les organisations syndicales ayant obtenu une audience combinée supérieure à 5 % puissent y désigner des représentants. Un syndicat "réformiste de complaisance" qui se voit récompensé pour son accompagnement à la réforme, c'est scandaleux !

Le 30 janvier, le gouvernement a lancé une conférence pour l'équilibre financier du régime des retraites. Nous souhaitons que notre Confédération y défende ses revendications, positions et empêche le risque de pillage des fonds de réserve des retraites, notamment celui du privé. Il faut savoir que les gouvernements pourront, en fonction des deux projets de loi qui ont été présentés en Conseil des ministres du 24 janvier, et s'ils vont à leur terme, changer tous les paramètres du système des retraites dans le cadre de la loi annuelle de financement. A savoir, par exemple, l'âge légal de la retraite à 62 ans, ce qui signifie bien que l'âge d'équilibre est une mesure pour dédouaner les "réformistes du gouvernement" tout en laissant passer cette réforme injuste. Le 24 janvier au soir, et face à la précipitation du gouvernement à vouloir aller vite pour faire passer en force sa réforme, le Conseil d'Etat a taclé le gouvernement en rendant un avis sévère.

Pour FO Métaux, nous allons continuer notre combat et nos actions syndicales en effectuant, en plus, du lobbying auprès des parlementaires car nous n'acceptons pas que les salariés du privé soient les victimes et les plus grands perdants de cette réforme injuste.



Organe officiel de la
Fédération confédérée FO
de la Métallurgie

Directeur de la publication :
Frédéric Homez

Imp.Spéciale FO Métaux
N° de CPPAP: 0220s07170

Rédaction : Temps Forts

Publicité : PMV
9, rue Baudoin, 75 013 Paris

Contact :
01 53 94 54 00
contact@fo-metiaux.fr